Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU VIETNAM

RÈGLEMENT
du
PROGRAMME DE BOURSES
« FRANCE EXCELLENCE »
de l'Ambassade de France au Vietnam
Année universitaire 2019/2020

1. Présentation du programme

Le programme de bourses « France Excellence » de l'Ambassade de France au Vietnam s'adresse aux étudiants vietnamiens qui souhaitent suivre une formation dans les universités et grandes écoles françaises, aux niveaux master 2 ou doctorat.

Les domaines dans lesquels les bourses sont prioritairement octroyées sont :
- ✓ les sciences fondamentales ;
- ✓ les sciences de l'ingénieur ;
- ✓ l'économie, la gestion;
- ✓ le droit.

2. Conditions d'éligibilité

Les candidats doivent être de nationalité vietnamienne et âgés de moins de 40 ans au moment de la candidature.

Les candidatures de toutes les provinces du Vietnam, de la société civile, des institutions publiques et du secteur privé sont encouragées.

3. Sélection des boursiers

La sélection des candidats est effectuée dans un premier temps sur la base du dossier, et dans un deuxième temps lors d'un entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu. La sélection définitive relève de l'Ambassade de France, dans le respect des conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Les critères de sélection pris en compte par la commission sont :
- ✓ l'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire et professionnel antérieur ;
- ✓ la qualité du projet d'études évaluée sur la base de l'engagement de l'établissement d'accueil, du cursus envisagé pour le master et du sujet de recherche pour le doctorat ;

- ✓ la motivation du candidat évaluée à travers la présentation de son projet personnel, justifiant le choix des études en France par rapport à son cursus antérieur et l'insertion professionnelle future ;
- ✓ le niveau de langue (français et/ou anglais) ;
- ✓ les projets cofinancés par une structure française ou vietnamienne (laboratoire, université, entreprise, etc.) seront examinés prioritairement.

Pour le niveau **master 2** :

- ✓ les contacts que le candidat aura établis avec les responsables de la formation représenteront un atout ;

Pour le niveau **doctorat** :

- ✓ les projets s'inscrivant dans le cadre d'une coopération universitaire et/ou scientifique entre une structure française et vietnamienne (laboratoire, université), et d'une codirection, seront examinés prioritairement. La justification du besoin en renforcement des compétences du candidat, au regard des perspectives de développement du partenariat franco-vietnamien auquel celui-ci participe, constitue un élément essentiel de l'appréciation du dossier.

Les candidatures des étudiants se trouvant au Vietnam seront examinées prioritairement.

4. Modalités de la bourse

4.1. Durée

- ✓ Pour le niveau master : la bourse est attribuée pour une durée maximale de 12 mois (1 année de master) ;
- ✓ Pour le niveau doctorat : la bourse est attribuée pour une durée maximale de 36 mois (3 années de thèse).

Les doctorats en codirection ou en cotutelle qui requièrent à la fois du temps de présence en France et au Vietnam sont autorisés. Les durées et les dates de séjour en France devront ainsi être clairement indiquées dans le dossier de candidature, et ne pas excéder un séjour par an pendant un maximum de trois ans.

<u>La bourse ne sera pas versée pendant les périodes passées hors de France</u>.

La bourse est accordée pour une période déterminée correspondant à la durée nécessaire à l'obtention du diplôme. Cette période ne peut être interrompue, et aucun report ne pourra être accordé : en cas d'interruption des études, la bourse sera annulée.

4.2. Montant de la bourse

Les boursiers du Programme de bourses « France Excellence » perçoivent une allocation mensuelle nette de 615 euros pour le niveau master 2 et de 1 060 euros pour le niveau doctorat, à laquelle s'ajoute la prise en charge directe de la couverture sociale (sécurité sociale, mutuelle et assurance responsabilité civile).

Le lauréat bénéficie du statut de boursier du gouvernement français : exonération des frais de visa, des droits de scolarité et les frais de formation pourront être pris en charge dans la limite des fonds autorisés par le Gouvernement français. De plus, à son arrivée en France, il se verra proposer un logement par Campus France, en totalité ou partiellement à sa charge.

Pour les doctorants uniquement, l'Ambassade de France met en place un titre de transport aller-retour Vietnam-France.

4.3. Engagement du boursier

Le bénéficiaire de la bourse doit s'engager à :

- ✓ respecter le projet de formation pour lequel il a été sélectionné ;
- ✓ s'inscrire dans l'établissement choisi en respectant les procédures de sélection de celui-ci ;
- ✓ faire parvenir à l'Ambassade de France un original de l'attestation d'accueil au sein de l'établissement choisi ; pour les doctorants, en cas de codirection, la présentation d'une attestation signée des deux directeurs, français et vietnamien, indiquant que ceux-ci ont accepté d'encadrer la thèse en France et au Vietnam est nécessaire ;
- ✓ renseigner son dossier sur le site de Campus France Vietnam : www.vietnam.campusfrance.org

4.4. Cumul

Le cumul de la bourse « France Excellence » avec une autre bourse du gouvernement français ou d'un organisme international n'est pas autorisé. Dans ce cas, le lauréat devra faire un choix et renoncer à l'une des deux. En revanche, un cofinancement avec une structure telle qu'une université, une entreprise, un laboratoire, un organisme de recherche, etc. est possible et encouragé.

5. Calendrier de sélection

- ✓ Mise en ligne des dossiers de candidature : 10 octobre 2018 ;
- ✓ Date limite de réception des dossiers : 4 janvier 2019 ;
- ✓ Entretien des candidats pré-sélectionnés sur dossier : courant mars 2019 ;
- ✓ Annonce des résultats : à partir de mi-avril 2019.

6. Publication des résultats

La liste des lauréats sera mise en ligne mi-avril 2019, sur le site de l'Ambassade de France au Vietnam : **www.ambafrance-vn.org**

Les lauréats seront contactés individuellement.

Les délibérations de la commission des bourses ne font l'objet d'aucune communication, ses décisions sont souveraines et ne sont assorties d'aucun motif.

7. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- ✓ un formulaire du programme de bourses 2019/2020, rempli et signé ;
- ✓ un curriculum vitae;
- ✓ une lettre de motivation ;
- ✓ une traduction certifiée conforme[1] des diplômes universitaires ou, à défaut, des relevés de notes des deux dernières années d'études ;
- ✓ une traduction certifiée conforme[1] du diplôme du baccalauréat ;

Pour les candidats en **master 2** :

- ✓ une description du projet professionnel de Master 2

Pour les candidats en **doctorat** :

- ✓ Un résumé détaillé du projet de recherche (2 à 3 pages) ;
- ✓ Le cas échéant, un document attestant que le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération entre la France et le Vietnam ;
- ✓ une attestation signée des directeurs de thèse, français et vietnamien, qui s'engagent à encadrer la thèse en France et au Vietnam en cas de cotutelle ou do-direction

A ces documents, **peuvent** s'ajouter :

- ✓ un document attestant d'un cofinancement ;
- ✓ une copie de l'attestation d'inscription et des correspondances échangées avec l'établissement d'accueil ;
- ✓ des lettres de recommandation académiques et/ou professionnelles ;
- ✓ tout document attestant du niveau de français (TCF, DELF, DALF, etc.) et/ou du niveau d'anglais (TOEFL, IELTS etc.).

Le dossier de candidature complet doit être adressé:

- ✓ par courrier électronique à l'adresse suivante : bureaudesbourses@gmail.com

et

- ✓ par courrier postal : **2 exemplaires complets en version papier sont à renvoyer à l'Ambassade de France au Vietnam**, Bureau des bourses, 57 Tran Hung Dao, Hanoi

Un courrier électronique accusant réception des dossiers papier sera envoyé à chaque candidat. Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera rejeté.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

4 janvier 2019

AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE APRÈS CETTE DATE

[1] Les candidats peuvent s'adresser au service de traduction de l'Institut français du Vietnam *http://www.ambafrance-vn.org/Service-de-traduction-et-de*